

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : Le Groupe STOP et Stratégies Énergétiques (S.É.)

Question **STOP-SÉ 19-20** **VALEURS D'EXTERNALITÉS ATTRIBUÉES POUR L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ**

Référence: SCGM-19-DOC13 P.3, L.37-41: Tableau des impacts sur les autres ressources.

Demandes :

- i) Veuillez spécifier en \$/litre la valeur attribuée à l'eau. Avez-vous employé une valeur constante pour toutes les catégories de consommateurs? Veuillez déposer le document à la source de ces données.
 - ii) Veuillez spécifier en //kWh la valeur attribuée à l'électricité. Avez-vous employé une valeur constante pour toutes les catégories de consommateurs? Veuillez déposer le document à la source de ces données.
-

Réponses

- i) La valeur attribuée à l'eau est inscrite à la ligne 39 de SCGM-19, Document 13, page 3. Elle est approximative et unique pour tous les clients. Elle sera validée au cours de l'implantation du PGEE.
- ii) La valeur attribuée à l'électricité est inscrite à la ligne 40 de SCGM-19, Document 13, page 3. Elle est approximative et unique pour tous les clients. Elle sera validée au cours de l'implantation du PGEE.